

LE DÉCLIN DE LA PENSÉE CRITIQUE- POLITIQUE* DE LA CONCURRENCE À LA COMPLAISANCE

*Slobodan Milacic***

L'intention de l'auteur de ce papier est de saisir, avant d'analyser, l'éclipse de la pensée critique dans le champ politique du nouveau contexte néolibéral ; plus économiste que politiste ; plus consensualiste que pluraliste. Si, dans le modèle du système pluraliste, les idéologies et les intérêts ont pu être mis en concurrence de façon médiatisée, à travers les idées politiques, dont la fonction critique était une ressource primordiale dans la lutte pour la légitimité, le néolibéralisme, lui, a induit le déclin de l'idée, en tant que telle et de l'idée critique, en particulier.

Au préalable, qu'il nous soit permis d'évoquer deux questions d'ordre épistémologique : celle de « l'équation personnelle » de l'auteur de ces lignes et celle du « point de vue » proposé.

- « L'équation personnelle » implique une culture disciplinaire et le type d'approche qui sont ici principalement, mais pas exclusivement, bivalents: politiste (analyste) et juridique (constitutionnaliste). Ils nous semblent appropriés pour saisir la principale complexité du système bipolaire qui est le nôtre, aujourd'hui soumis à discussion. C'est le système nommé « État de droit -- démocratique », autrement dit la « démocratie pluraliste » ou « libérale », dans son appellation plus traditionnelle, mais toujours double, impliquant le politique et le juridique.

Le postulat qui en résulte implique une certaine autonomie du politique. L'autonomie, qui, ici, s'oppose à l'indépendance, mais implique l'interdépendance et l'interaction avec d'autres champs sociaux. Elle est essentiellement relative, mais, pour autant, pas moins réelle. En tout cas l'autonomie du politique est postulée suffisante pour permettre des arbitrages, à la fois, légitimes et efficaces.

Le politique est dans cette perspective, postulé comme - en amont - généré par le social et - en aval - avec un impact direct sur la société réelle ou « civile ». Donc, à la fois déterminé et déterminant ; autonome et interdépendant.

Mais le postulat de l'autonomie du politique, substantiellement mis en cause par le néo-libéralisme économiste, sera toujours connoté comme relative de par ses implications dans la complexité interactive du social ; ou du sociétal, si l'on préfère.

- Le « point de vue » privilégié ici est celui de la théorie politique de la démocratie pluraliste, en tant que champ primordialement politique et juridique, au sein duquel le jeu des idées politiques sera appréhendé comme primordial et celui de la pensée critique comme élément moteur.

* Quelques explications sur les mots du titre. Nous avons hésité entre plusieurs concepts proches : crise, éclipse, mutation, déficit, décadence ou déclin. Finalement le choix a porté sur le « déclin », plutôt que « crise », car, cette dernière est généralement trop connotée par le sens économique dominant où le capitalisme évolue par crises structurelles qui ont toujours un happy-end, avec la « reprise » et « l'essor » cyclique et obligatoire, en quelque sorte. Le déclin suggère le structurel, en l'occurrence les idées politiques, alias pensées critiques, qui font partie des fondamentaux de la démocratie pluraliste, qui est essentiellement idéelle et politique, par rapport à l'idéologie, qui est au second plan, comme support logistique des idées et par rapport au social, plus global et plus complexe. Le déclin est ici pris au sens plus fort que la crise, mais ne signifie pas la disparition...

** Professeur Émérite. Université Montesquieu Bordeaux 4

La place des idées sera isolée pour l'analyse, en tant que paradigme démocratique, différencié des idéologies inspiratrices proprement dites (« spirituelles » ou « temporelles », c'est-à-dire laïques) ou et des intérêts concrets (de différents types, matériels ou autres) qu'elles impliquent.

Dans le jeu pluraliste de la démocratie, la concurrence des idées (programmes, discours, doctrines, théories) et leurs légitimités respectives implique leur autonomie relative. Les idées politiques, sous différentes formes et appellations (concepts, projets) doivent affronter la concurrence en tant que telles, c'est à dire relativement détachées de leurs idéologies matrices et des intérêts qu'elles servent¹.

Elles devaient acquérir leurs légitimités propres et se défendre comme telles sur le « marché des idées », dirait-on aujourd'hui...C'est en tant que propositions de politiques publiques ou de réformes institutionnelles, c'est-à-dire en termes de rationalité commune et d'opérationnalité suffisante qu'elles acquièrent leur crédibilité et, à la longue, leur légitimité politique.

Ce qui précède nous amène au constat que les identités politiques et les catégories sociales ou sociologiques ne correspondent pas parfaitement, même s'il y a des prévalences ou des dominances, dans les corrélations. Il n'y a pas, à proprement parler, de parti de classe, d'ethnie, de religion ou de territoire, du genre ou d'âge, mais seulement des prévalences sociologiques dans la structuration des partis politiques ; et ce « flou sociologique » a suffi pour que la démocratie pluraliste ait pu, grosso modo, fonctionner sur la base de son postulat politique et idéal.

Dans la conception de la démocratie pluraliste l'idéal est toujours « modéré » par les conditions pragmatiques de faisabilité, c'est-à-dire de l'efficacité réelle.

La concurrence des idées est la garantie structurelle de la fonction critique.

Le mode de légitimation démocratique passe primordialement par la critique des idées : à la fois, sur le plan politique et scientifique. L'opposition est légitimée par sa fonction critique, qui est à la base de son projet politique. C'est aussi par rapport à la critique que s'affirme une hypothèse théorique, sur le plan scientifique. Karl Popper a parlé de la « criticabilité » comme critère de la scientificité.

Le modèle pluraliste est relativiste ; il postule sur le plan idéologique, les « valeurs partagées », et sur le plan scientifique, la « vérité partagée », elle-aussi.

Par conséquent, la pensée critique authentique ne peut exister, ni prospérer, que dans un contexte concurrentiel. Un exemple primordial nous est fourni par la pensée marxiste, critique par excellence. Elle n'a pas pu naître et surtout prospérer que dans un contexte de libéralisme montant de la fin du XIX^e siècle. C'est pourquoi, historiquement, elle a connu un développement plus riche dans le cadre pluraliste des démocraties libérales que dans le contexte moniste du « socialisme réel ». Et le néo-marxisme, de son côté et à son tour le confirme, puisqu'il a connu un temps fort avec le virage néolibéral.

Finalement, faut-il le rappeler, la pensée est critique ou elle n'est pas, et sa validité ne s'éprouve que dans la double confrontation avec les autres idées et le terrain social – réel. La confrontation postulée par la théorie pluraliste est, en effet, « franche », « compétitive », « performante » pour ne pas dire « égalitaire » ; c'est-à-dire qu'elle se place dans le contexte des chances égales, ou du moins réelles de crédibilité au départ,

¹ En quelque sorte socialement anonymes, lorsque les idées politiques débouchent sur un certain « flou » sociétal, en transgressant les catégories sociologiques. Partiellement, mais cela suffit parfois pour que le jeu politique puisse « s'émanciper », en partie – suffisante -- des catégories sociologiques, pour aboutir à des identités politiques traversant ces catégories sociologiques.

et des conditions de concurrence « non faussées », dirait un certain jargon européeniste, aujourd'hui.

Notre hypothèse situe le déclin de la pensée critique avec l'hégémonie soft du néolibéralisme (la fameuse et difficilement saisissable « postmodernité »), qui a induit le déclin du politique, au profit de l'économique, et l'éclipse du pluralisme, au profit du conformisme, alias consensualisme. En effet, l'économisme remplace le débat d'idées-critiques par le choix des techniques gestionnaires, relevant de la très fameuse « bonne gouvernance ». Celle-ci, par définition, s'écrit au singulier, en excluant, par là, toute idée de choix authentique. C'est du « vrai faux choix » qu'il s'agit en l'occurrence, qui mérite bien la formule célèbre de M. Pasqua...

Au sein du champ politique lui-même, la concurrence s'éclipse au profit d'un monisme bien pensant ; du conformisme « politiquement correct », dont la fonction sociale se limite à gérer la « vérité » ambiante, inspirée par les lois du « marché politique », lui-même la reproduction, à l'identique, du marché économique.

I - LES CAUSES DU DECLIN DE LA CRITIQUE POLITIQUE: LE RETRECISSEMENT DU CHAMP DEMOCRATIQUE

Le libéralisme économiste contre la démocratie politique

C'est avec la crise des années 70 que s'opère le grand virage néolibéral de la démocratie occidentale. « La solution libérale de la sortie de crise » (Margaret Thatcher et Ronald Reagan) provoque, pour ainsi dire sans transition, un bouleversement du système de la démocratie pluraliste, alias libérale. La bipolarité profonde de notre système de gouvernement se restructure en projetant au premier plan le libéral, au détriment du démocratique et – parallèlement - en soumettant l'État politique aux lois du Marché économique. Dans ce grand chambardement, historique et systémique, l'idée, en tant que structure démocratique, se voit sérieusement opprimée, ou, du moins, comprimée.

En quelques rapides décennies, on est passé de la bipolarité – critique, fondamentale dans le système démocratique et libéral (A) à l'hégémonie économiste et techniciste (B).

Ce « saut qualitatif » est douloureux pour la pensée critique, car il signifie, en bonne partie, le passage d'une culture délibérative à une culture exécutive ; du débat critique autour des idées ou des principes, à la surenchère conformisante sur l'efficacité technique ou gestionnaire.

Ce postulat nouveau exige quelques explications sur les concepts que nous allons mobiliser, portant sur des bipolarités du type libéral – démocratique et économique – politique, qui ont pris, désormais, des configurations hiérarchiques nouvelles.

A – La rupture de l'équilibre critique entre le libéralisme et le démocratisme

La tension critique transformée en domination idéologique

Dans notre hypothèse, la démocratie pluraliste, ex- « libérale » ou « constitutionnelle » – devenue, plus communément aujourd'hui, l'État de droit -- est un modèle complexe, qui a toujours eu besoin d'un adjectif référentiel pour mettre en exergue la spécificité de ses deux composantes : la libérale (« traditionnelle ») et la démocratique (« moderne »)². Il n'y a que depuis l'ère néolibérale que l'on ne se réfère plus qu'à « l'État

² Pour illustrer la sémantique historique française (sous la III^{ème}, IV^{ème} et au début de la V^{ème} République) qui, de façon très habituelle, invoquait – conceptuellement « la droite libérale », « conservatrice » ou « traditionnelle » et la « gauche démocratique », « progressiste » ou « moderne ».

de droit » ; sans préciser, formellement, qu'il s'agit de l'État de droit – démocratique, si l'on veut donner un sens plein et actuel au concept, auquel on oublie souvent d'ajouter un adjectif qualificatif, pourtant primordial.

Le modèle de la démocratie pluraliste, telle qu'elle a été théorisée, par exemple, parmi d'autres, à partir de l'expérience française du XX^{ème} siècle, est caractérisé, nous semble-t-il, par la perpétuelle tension ou la recherche de l'équilibre performant entre les deux paradigmes : le libéral et le démocratique. Il s'agissait, en permanence, de faire cohabiter utilement les deux pères fondateurs : Montesquieu, le libéral et Rousseau, le démocrate. L'un fondateur du paradigme libéral, l'autre construit autour de la démocratie. Ce « compromis historique » et systémique ne s'est pas fait sans mal, au cours de l'histoire cahotante, car tout les opposait : les valeurs préférentielles/idéologiques et les techniques régulatrices/institutionnelles.

D'un côté la liberté, comme valeur, fondatrice de toutes les autres, et notamment de l'égalité, souci subordonné à l'exigence libérale ; de l'autre l'égalité, comme condition de la liberté réelle. Chez Montesquieu la liberté s'affirme par le droit et se voit garantie par le juge. C'est la Sainte-Trinité de notre État de droit aujourd'hui : la liberté, établit par la norme et garantie par le juge.

Chez Rousseau, l'égalité, qui est la condition de la liberté réelle, ne peut être obtenue qu'en matière politique, grâce au suffrage égalitaire, au départ : one man -- one vote. La régulation se fait par la majorité politique dont le garant est le peuple souverain. Ce n'est plus le juge qui arbitre, en droit, mais la majorité, qui arbitre au nom de la Volonté Générale. C'est ainsi que l'on oppose l'individualisme, libéral et juridique et le « sociétal », démocratique et politique.

Ainsi, donc, la démocratie libérale a eu à répondre à la demande fondamentale de toutes les sociétés modernes issues des « Lumières » : assurer, à la fois, le besoin de liberté et celui d'égalité. Ces deux exigences, rentrant facilement en conflit, ont donné lieu à des véritables idéologies et technologies politiques et juridiques qui ont évolué historiquement et, finalement pacifiquement, pour se stabiliser de nos jours sous forme de la démocratie pluraliste.

Ces deux systèmes de valeurs et de logiques institutionnelles rentrent facilement en conflit, il est vrai, comme les histoires, internes et internationale, des États démocratiques nous le montre. Mais ils peuvent aussi coexister ou cohabiter utilement grâce aux compromis historiques – rationnels, que nous avons pu observer pendant la période plus faste de la démocratie pluraliste, avant l'ère néolibérale.

Ce système bipolaire complexe n'a pu devenir durable que grâce à un relatif équilibre entre ces deux paradigmes fondateurs. L'équilibre complexe, mobile dans le temps et variable dans l'espace sociétal³ a fini par se stabiliser grâce à une sorte de compromis historique et systémique ; Au début, ce fut d'abord le libéralisme, abouti au XIX^{ème} siècle, en gros. Puis, vint le temps historique de la démocratie (démocratie – chrétienne, sociale, libérale, scandinave ou autre, mais, toujours - démocratie d'abord), au cours du XX^{ème} siècle, entre L'Après-guerre 14-18 et avant qu'il ne surgisse un grand déséquilibre provoqué par le néolibéralisme, « salvateur » de la grande crise de 1974 et annonciateur de la « fin de l'histoire » - néolibérale, s'entend...Même si Francis Fukuyama était formellement récusé par nombre d'auteurs, ses thèses ont été bien présentes dans les connotations du discours ambiant. Dans cette mutation, l'idée politique, en général, et surtout la pensée critique, a beaucoup perdu ; de sa légitimité - même, semble-t-il ? Conformément à sa génération historique progressive et, finalement, à son génie profond, le libéralisme a d'abord été économique, avant de

³ Ainsi, les pays anglo-saxons sont traditionnellement plutôt portés vers le libéralisme ; les pays latins plutôt vers le démocratisme, quand au rapport entre les deux paradigmes.

devenir politique, avec la modernité et la révolution de 1789, qui signe l'étape de sa promotion politique. L'économie de la propriété privée et de la libre concurrence avait besoin d'un système politique adéquat : celui du « laissez faire, laissez passer », avec une gouvernance politique, incontournable pour assurer l'ordre, mais minimaliste (police, justice, armée), assurant l'ordre nécessaire au libre développement, c'est-à-dire la concurrence économique, qui reste l'exigence primordiale ; plutôt maximaliste, elle.

Dans ce nouveau contexte néolibéral, la fonction critique du politique s'est largement éclipsée. « Le Marché n'aime pas l'Etat, l'Économique se méfie du Politique où il ne voit que contraintes, limites, ou gaspillages. L'État politique, oui, pour s'en servir, juste ce qu'il faut et quand il faut », disait récemment un éditorialiste – bon pédagogue....

B – Le règne de l'économisme ambiant⁴ marginalise la critique politique

La démocratie est d'abord et avant tout un système politique, comme souvent rappelé dans notre approche. Elle n'est donc pas, ni un système économique, ni un système social (dans toutes les acceptions du terme), ni un système culturel (au sens de la culture nationale ou « globale », alias « générale », puisqu'elle n'exige qu'une certaine « culture politique » et juridique, compatible avec diverses cultures et civilisations, comme l'histoire l'a démontré). Elle n'est pas, non plus, un système idéologique, puisque, précisément, les idées et les idées critiques relèguent les idéologies au second plan, en permettant, ainsi, un pluralisme et une concurrence indirecte entre les idéologies. Sinon, l'affrontement direct des idéologies aboutit nécessairement à des « guerres de religions », lato sensu, y compris les idéologies politiques, « civiles » ou laïques.

La primauté, voire la primordialité du politique ainsi posée n'empêche pas une corrélation entre les deux paradigmes : politique et économique. La démocratie libérale est corrélée avec le système économique capitaliste : celui de la propriété privée et de la libre concurrence. D'ailleurs il n'y a pas eu de démocratie sans économie capitaliste, alors que le symétrique n'est pas vrai ; il y a eu, même dans l'histoire très récente, des systèmes capitalistes couplés avec des régimes autoritaires. C'est pourquoi, précisément, il importe aujourd'hui de surveiller la toute puissance du Marché et de veiller au rééquilibrage entre le Marché capitaliste et l'Etat démocratique ; à l'encadrement nécessaire de l'économique par le politique. Tout en ne perdant pas de vue que, jusqu'à présent, la démocratie a eu besoin du capitalisme économique pour deux séries de raisons : parce que c'est le système de la plus grande efficacité productive nécessaire à la bonne marche du politique-démocratique et aussi parce que c'est un système fondé sur la liberté, c'est-à-dire la propriété privée et la libre concurrence, comme principes fondateurs, mais politiquement aménagés.

Les données générales ainsi rappelées, il s'agit de voir maintenant les paramètres concrets du néolibéralisme économiste dominant.

Le constat

Est-il besoin d'insister sur les faits, pour rappeler les conséquences du virage néolibéral des années 70-80 ?

La « solution libérale » et, surtout, économique de la « Seconde grande crise du capitalisme », après celle de 1929, a entraîné une large évacuation du politique –

⁴ Nous avons hésité entre « dominant », voire « hégémonique », mais finalement la préférence est allée vers « l'ambiant » qui est le mieux connoté par ses aspects, à la fois, diffus et totalisants du phénomène.

étatique, dont l'interventionnisme, point « providentiel »...est tenu pour le grand responsable de la crise. Ce « constat », tenu pour « vrai », sans débat suffisant et dans un contexte d'urgence, voire d'angoisse collective, a entraîné une véritable restructuration de notre système, en mettant le libéral par-dessus le démocratique ; en enlevant au politique beaucoup de moyens et de légitimité pour cadrer et contrôler l'économie capitaliste, comme par le passé ; par exemple, après la IIème Grande Guerre, notamment.

L'économisme néolibéral a inversé la hiérarchie des référentiels, en déclassant le politique, c'est-à-dire le démocratique au profit de l'économique. Ainsi, le MARCHÉ ECONOMIQUE s'est-il superposé (tend et arrive par se superposer) à l'ÉTAT POLITIQUE (au sens du système politique démocratique, qui reste encore, et malgré tout, primordialement étatique). Or, il n'y a pas de « patriotisme du marché »⁵ qui, comme proverbialement, n'a pas de « patrie », ni d'« odeur » (c'est-à-dire de « morale »...), comme il y a un « patriotisme constitutionnel », qui implique l'État démocratique. De surcroît, le marché n'a pas d'idées ou, ne veut en tout cas, s'intéresser qu'aux techniques gestionnaires ; sur le fond d'une culture de résultats chiffrés des performances, souvent plus virtuelles que réelles, d'ailleurs, avec, dans l'économie, la domination du financier- spéculatif.

Ainsi, l'espace du politique devient-il, désormais, un marché politique, régit par la loi de l'offre et de la demande, c'est-à-dire du marketing et de la vente, voire du profit ! En amont et en aval du marché, il y a la production et la consommation, y compris des idées, enserrées, désormais, dans le corset économiste. Les idées, et même au-delà, la culture elle-même, sont considérées comme des objets de fabrication, des marchandises, en quelque sorte, destinées à la vente et à la consommation⁶. Toute la sémantique conceptuelle de l'économisme capitaliste a envahi la sphère du politique. Les leaders deviennent des « entrepreneurs politiques » qui gèrent les « entreprises », les « ressources », y compris humaines, « investissent »...jusqu'à y faire passer le vocabulaire économique complet ! L'homme fait partie du capital que l'on gère comme « ressource humaine », parmi d'autres, non-humaines...

Finalement, sur cette lancée, la très fameuse « gouvernance » (économique, à l'origine) remplace aujourd'hui, au premier plan des discours génériques - ambiants, le gouvernement (politique) d'hier.

Cet économisme est, en fait, le substrat essentiel du néolibéralisme. Or, le libéralisme, comme déjà constaté, est d'abord économiste – maximaliste et politiquement – minimaliste. Il évolue entre les valeurs (liberté individuelle, surtout) et les techniques (gestionnaires de l'économie capitaliste et extrapolées à l'ensemble de la société). Les idées politiques, par lesquelles s'opèrent les arbitrages entre les intérêts et les valeurs différentes ou opposées ne sont plus au centre du système. C'est la surenchère techniciste de l'efficacité économiste qui remplace le débat d'idées politiques, même quand il s'agit de la question d'une meilleure Cité ou de la qualité des services publics, ou d'autres types d'ambitions, a – économistes et ne relevant pas du « matérialisme vulgaire ».

⁵ Il est international, global ou mondial aujourd'hui, par vocation.

⁶ Un ouvrage américain, datant des années 70, déjà pose, dans son titre, la question : « Comment fabrique-t-on un Président ? ». En France, Loïc Blondiaux, dans le même sens, nous informe sur la « fabrication de l'opinion publique ». On aurait le droit d'attendre aujourd'hui, dans le prolongement, des ouvrages sur la vente ou la consommation des instances politiques.

On constate, donc, avec le déclin du politique et de sa fonction critique par rapport au libéral – économique, au service de l'idéologie ou de la consommation plus que des idées, lui.

Traditionnellement la critique était le moteur du fonctionnement démocratique – pluraliste : à la fois la critique politique, à travers la fonction oppositionnelle et la critique systémique, à travers la contestation de la légitimité du système, lui-même (par les extrêmes, notamment).

Cette fonction critique, qui était au cœur de la stimulation politique du système, était inégalement répartie entre les deux pôles politiques, la Gauche et la Droite, se rattachant à nos deux paradigmes fondateurs.

Du côté de la Droite, c'était plutôt la « réal critique », d'ordre pragmatique ou empirique, sur la base du conjoncturel et des « faits du terrain ». L'épreuve du « terrain » ou des « faits têtus » était le critère de l'efficacité, alias légitimité politique. Du côté de la Gauche, cette critique s'exerçait de façon plus idéale ou conceptuelle, par rapport aux références doctrinales ou idéologiques formelles. Sa « culture oppositionnelle » traditionnelle, en France, y a beaucoup contribué. Mais, ceci étant rappelé, dans le contexte pluraliste de la « belle époque » (avant les années 70-80), il y avait, globalement, une culture critique qui est aujourd'hui sous pression du conformisme de la fameuse « pensée unique » et du « politiquement correct ». Avec le néolibéralisme et l'économisme dominant la fonction critique du politique est marginalisée, pour ne pas dire évacuée ; tout au moins en tant que structure primordiale du système politique.

Tout naturellement, alors, le « potentiel » ou « l'énergie critique » se transfère vers le champ social, stricto sensu ; ce qui change le postulat démocratique sur la primordialité du politique des idées, seul susceptible de pacifier les diversités sociales de façon durable, historiquement stable. Tous les régimes du XX^e siècle qui se sont installés au nom des identités sociales (classe, race ou corporation) en sont la meilleure preuve : le communisme, le fascisme et le nazisme.

Essayons de regarder de plus près les manifestations de ce déclin, voire de la perversion⁷ de la pensée critique dans la démocratie dite « postmoderne ».

II LES MANIFESTATIONS DU DECLIN DE LA CRITIQUE POLITIQUE. LE JURIDISME ET LE CONSENSUALISME COMME PILIERS DU NÉOLIBÉRALISME

Le virage néolibéral, amorcé au cours de la décennie des années 70 – 80, se place sous le signe d'une profonde transmutation de la démocratie politique, pluraliste et concurrentielle, en État de droit, normativiste et consensualiste.

Ces deux phénomènes, nouveaux de par leur primordialité, désormais, manifestent une substantielle déstructuration du politique par le juridique et même une certaine perversion du pluralisme politique par la recherche du consensualisme.

A – La déstructuration du politique par le juridique. L'État de droit par-dessus la démocratie politique

Notre nouvel État de droit-néolibéral assure la promotion du juridique sur le politique ; l'exégèse de la norme, contre la délibération politique ; la décision du juge,

⁷ Au sens de Raymond BOUDON qui implique un usage différent, voire contraire d'une fonction.

plutôt que le sens du vote. Un nouveau rapport de force est établi entre la « rigueur » exégétique du droit, contre le relativisme critique du débat. Essentiellement prescriptive celle-là s'oppose ainsi profondément à la pensée politique, délibérative et critique, elle !

Désormais, par exemple, le débat critique et politique sur la légitimité, dans tous ses aspects, est « coiffé » par les références juridiques et constitutionnelles. A la limite, la souveraineté du peuple se prouve davantage par une « bonne interprétation » de la constitution,⁸ de la part du juge, que par le recours au contexte politique et l'analyse du sens du vote politique⁹. Ces décalages peuvent être d'ordre temporel, mais aussi d'ordre spatial, en quelque sorte, lorsqu'il s'agit du même champ ou du même objet.

Par ailleurs, le nouvel individualisme libéral, parfois désigné péjorativement comme le « droit de l'homme », privatise l'espace public – politique. D'abord, parce que les droits individuels (de « l'homme » ou de la « personne ») apparaissent comme les plus « fondamentaux ». Or, le politique implique le collectif – ou mieux encore – le social.

Ainsi, lorsque le nouveau droit libéral intervient au profit des groupes (les diverses minorités sociétales ou sociologiques) cela n'assure pas, pour autant, l'intégration de ces minorités, en tant que telles, dans le débat et le vote politique. Leur exercice « civil » des libertés n'a pas de garanties statutaires dans la procédure politique¹⁰. Elles ne débouchent pas dans le dialogue critique du débat politique, avec les moyens qu'un statut politique d'acteur ou de pluralisme – légitimes assure.

L'individualisme néolibéral « dépolitise » donc la société, en l'atomisant au niveau interindividuel, ou en la fragmentant en microcosmes corporatifs ou ethniques, politiquement peu opérants. *Small is beautiful* est un adage typique du libéralisme anglo-saxon. L'économisme néolibéral et son Marché préfèrent les petits États et les grandes multinationales...

B – La perversion du pluralisme critique par le consensualisme conformiste. De la critique comme « politiquement incorrecte ».

Le néolibéralisme rime avec le consensualisme. La montée en puissance du nouvel idéal politique - consensuel déclassé le principe majoritaire, et surtout l'opposition, qui est, dans la démocratie, porteuse de la fonction critique, par excellence. Le consensus qui, jusque là, était seulement fondateur et systémique, devient « gestionnaire » et politique. On commence à parler plus couramment et plus fièrement, de la « démocratie post majoritaire » !

Le consensus par-dessus la majorité

L'exigence ou la préférence consensuelle dévalorise la majorité et discrédite, en quelque sorte, l'opposition idéale ou intellectuelle, en général. Celle-ci prend de plus en plus les connotations de la dissidence ! Ainsi, on touche au code fondamental de la

⁸ Au sens de la « bonne gouvernance »

⁹ En général, dans une démocratie pluraliste bien ordonnée, les deux vont de pair, mais il est en même temps normal de postuler l'inévitabilité du décalage entre la légalité positive et la légitimité réelle. Ainsi, les systèmes démocratiques pluralistes évoluent-ils par une constante course poursuite entre la norme et le fait, c'est-à-dire la vie et la perpétuelle adaptation de la norme à la vie politique.

¹⁰ En tout cas, lorsqu'elles sont représentées politiquement, cette représentation est plutôt symbolique et délibérative, sans moyens de négociation réelle ou critique audible, au sens opérationnel du terme.

démocratie pluraliste, fondé sur le principe conflictuel ou critique : celui du dissensus, plutôt que consensus. Alors que, de surcroît, cette mutation s'opère, pour l'essentiel, de façon plus ou moins informelle, implicite ou diffuse ; sans grand et massif débat fondamental qu'elle mériterait !

En s'installant par-dessus la majorité, le consensus étouffe l'énergie critique de la société, car il est fondamentalement a – critique.

Tout d'abord, en étant fondamentalement manichéen, il est sensé exprimer la « vérité » ou la « légitimité » ambiante, contre la « contre vérité contestataire » et « marginale ».

Nous avons déjà évoqué l'idée, hypothèse selon laquelle, dans la logique consensuelle, la critique est considérée comme « marginale », voire « dissidente » ; donc, finalement illégitime. A la différence de la critique oppositionnelle ou intellectuelle, en général, qui, elle, constitue le nerf vital de la culture pluraliste.

Le consensus se définit, précisément, par l'absence ou la marginalisation, voire l'insignifiance du désaccord, considéré comme « une quantité (ou une qualité ?) négligeable » !...

La sémantique habituelle qualifie souvent conceptuellement le consensus comme « mou », sans craindre le pléonasmе. En effet, dans le mode de fonctionnement consensuel, le débat – critique des idées joue « à l'étouffée », ou en « sourdine ». La dynamique sous – tendue par le processus de « la recherche du consensus » vise, précisément, le repliement sur une plateforme du moindre désaccord, en procédant par l'élimination des tensions critiques. Seulement, à la différence du modèle du débat pluraliste, le consensus se complaît dans « le flou artistique »... On n'y distingue pas la majorité, ni l'opposition ; on ne sait pas, exactement, dans le compromis consensuel, qui a concédé quoi, pourquoi, comment ? Le consensus, par nature, n'est pas transparent. C'est pourquoi la procédure consensuelle exclut le vote. On évite, ainsi, de se compter, de formaliser la différence et de préciser les idées qui nous différencient ou nous opposent.

Le compromis démocratique substantiel qu'implique, malgré tout, la négociation du consensus, y est non – transparent, c'est-à-dire il demeure ambigu. Ainsi, l'idée critique est, dans ce cas de figure, par définition - sacrifiée. Le « consensus mou » est donc porteur des valeurs et surtout des idées « molles », alors que le génie critique est, par vocation, « aigu », ou « pointu »... D'aucune manière l'idée critique ne répond à l'exigence du confort, si typique de la postmodernité. Elle est par vocation dérangeante.

Le consensus est, par conséquent, destructeur du débat critique, pourtant primordial en démocratie pluraliste. Il est fondamentalement manichéen et induit, à la place du dialogue critique entre les adversaires -- politiques, la polarisation critique sur le bouc émissaire – idéologique. Le bouc – émissaire est, en effet, le référent sacrificiel obligatoire du consensus. L'accord consensuel se fait toujours sur le dos d'un « responsable de service », le bouc – émissaire symbolique, au moins.

Finalement, le consensus ramollit l'idée en tant que telle et surtout l'idée critique, qui est remplacée par la dénonciation idéologique. Il est donc inducteur d'un conformisme, voire d'un conservatisme régressif, car il n'affronte pas de pensées critiques suffisantes, ou, plus spécifiquement, stimulantes. Par vocation, il se replie sur la zone du moindre désaccord. L'idée consensuelle sous-tend aujourd'hui le phénomène montant de l'opinion publique.

L'opinion publique par-dessus le corps électoral ?

La manifestation par excellence de la promotion de la logique consensuelle au détriment de la logique pluraliste est observable à travers la montée en puissance du

phénomène « opinion publique »-- politique, au détriment du corps électoral, avec lequel elle rentre désormais en compétition, en quelque sorte. Il n'est pas nécessaire, ici non plus, d'insister sur le constat de la légitimité croissante de l'opinion publique considérée comme une manifestation plus directe et de ce fait plus crédible de la souveraine « base sociale » du politique.

Certains auteurs ont pu observer que l'élection devient de plus en plus subordonnée aux sondages ! Le résultat électoral est vécu comme la confirmation ou l'infirmité du sondage, ou alors, on considère que le sondage exprime les évolutions des opinions électorales, ce qui revient au même, puisque l'on tend, au moins, à égaliser la représentativité de l'opinion publique par rapport au vote politique. L'opinion publique étant ici entendue, par opposition au corps électoral, au sens étroit et spécifique, primordialement médiatique : des manifestations publiques et des sondages (« sondocratie » ou « gouvernement d'opinion »).

Or, la technologie institutionnelle du vote pluraliste et, celle – médiatique, de l'opinion publique – plutôt moniste, sont différentes et induisent parfois des conséquences opposées quant au développement de la pensée critique.

L'opinion publique et les idées politiques

Nous avons déjà pu constater que les identités politiques, exprimées par les partis, se caractérisent par des référentiels sensés exprimer la rationalité commune et servant, à ce titre, d'instrument de conciliation entre les idéologies et les intérêts opposés. C'est le critère du « bien commun », de l'« intérêt général » ou « public » qui préside à la concurrence, c'est-à-dire la compétition des idées. Celles-ci sont donc sensées exprimer l'intelligence politique, c'est-à-dire collective, même si elles passent par des « cristalliseurs » ou des « portes – voix » - individuels.

Dans l'espace de l'opinion publique¹¹, les « groupes d'intérêts » divers (les syndicats par exemple) sont des acteurs privilégiés, alors que les partis politiques suivent le mouvement, plutôt qu'ils ne précèdent ou le dirigent ! L'espace propre aux partis est l'espace électoral. L'opinion publique, elle, propulse surtout les acteurs sociaux, « civils » ou privés.

Par ailleurs, l'opinion publique agit comme une instance très réactive. On a pu évoquer, à cet égard, « la France à fleur de peau », par opposition à la « France profonde » des élections « générales et régulières. » De ce fait, le débat d'idées s'y transforme en conflits d'intérêts, plus ou moins corporatistes, défendus au nom des valeurs généralistes. Les intérêts particuliers (collectifs, notamment), sont, avec les référents idéologiques généraux (liberté, égalité, solidarité, dignité, par exemple) deux structures typiques des discours du champ de l'opinion publique. Il y a peu d'espace, dans ces conditions, pour l'idée proprement dite, en général et pour l'idée critique, en particulier. C'est l'émotion qui, de plus en plus, évince l'idée, comme le remarque dans ses travaux le professeur Philippe BRAUD. Et même, si l'opinion publique semble agir plutôt comme un contre – pouvoir critique, face au gouvernement, le côté idée ou pensée critique y est étouffé, non seulement par le « sentiment idéologique » ou la motivation matérialiste, mais aussi par les limites concrètes de l'objet ou plutôt – du sujet de la manifestation. A la différence des élections politiques, « générales » ou programmatiques, l'opinion publique se polarise autour des thèmes particuliers et conjoncturels. De surcroît, les tendances de l'opinion « se suivent mais, souvent, ne se ressemblent pas », ce qui gêne la construction d'une opinion critique – générale et

¹¹ Au sens donné ici, en opposition avec l'opinion électorale, comme diverses manifestations directes et presque obligatoirement médiatiques, des divers groupes ou associations sociales.

cohérente, c'est-à-dire durable et idéellement significative. Comme l'a observé le Président Valéry Giscard d'Estaing, dans un ouvrage à vocation analytique, « sur tous les sujets importants, 2 Français sur 3 sont d'accord ». Oui, peut être, mais pas de façon générale et impersonnelle, c'est-à-dire idéale, mais de façon thématique et conjoncturelle.

D'une façon générale, et un peu rapide, il est vrai, l'espace de l'opinion publique semble piégé par le discours démagogique / idéologique, ce qui limite ou pervertit la prise d'une véritable pensée critique.

Ces quelques manifestations, à la fois, typiques et primordiales du néolibéralisme témoignent du déclin généralisé de la pensée critique, qui est pourtant la structure par excellence du système politique et de la culture pluraliste, qui restent cependant les paradigmes toujours en vigueur, de notre civilisation, au-delà des cultures nationales. Or, les civilisations qui ne progressent pas par le travail critique, c'est-à-dire autocritique, sont destinées à dépérir, comme l'histoire nous le démontre.